

## PAIEMENT DE DIVIDENDES

**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
**Siège social** : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 mai 2016, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2015 :

**un dividende de 3,924 dinars par action**

Ce dividende est payable à partir du **31 mai 2016** aux guichets :

- de la Banque Tuniso-Koweitienne sise au 10 bis, avenue Mohamed V - 1001 Tunis ;
- de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière sise à la rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz –Les Berges du Lac -1053 Tunis.

Ce règlement sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 31 mai 2016. La soulte - montant qui n'aurait pas permis à souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au 30 mai 2016 pour faire le choix.

Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.